

PLAN LOCAL D'URBANISME LA CADIERE D'AZUR

ANNEXES SANITAIRES CONCERNANT L'ELIMINATION DES DECHETS

Les déchets issus de la commune de La Cadièred'Azur sont collectés par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume qui regroupe 9 communes et 59 599 habitants, soit 168 habitant /km².

1 - Organisation générale du service de collecte

Pour la commune de LA Cadière d'Azur, la collecte est effectuée par les services de la Communauté d'Agglomération.

Les prestations en régie sont les suivantes :

- Collecte en porte à porte ou au niveau de containers collectifs et transport des déchets ménagers résiduels
- Collecte en porte à porte ou au niveau de containers collectifs et transports des déchets recyclables (flaconnage plastique, papier et carton)
- Collecte sur rendez-vous et des dépôts sauvages des encombrants
- Collecte des Points d'Apport Volontaire des ordures ménagères enterrés
- Collecte des cartons des commerçants
- Collecte des verres des commerçants
- Livraison de bacs pour les festivités
- Livraison et remplacement de bacs
- Nettoyage et entretien des PAV aériens et enterrés.

La communauté d'Agglomération est membre du Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT).

Les ordures ménagères collectées sur la commune de La Cadière d'Azur sont transportées et traitées à l'usine d'incinération de Toulon.

Les collectes sélectives dites en porte à porte sont évacuées et triées sur le site du centre de tri de la société VEOLIA PROPLETE situé sur la ZI de Camp Laurent à La Seyne/ Mer. Ce centre de tri a reçu l'agrément de la Communauté d'Agglomération et du SITTOMAT.

La régie communautaire comprend les communes de La Cadière d'Azur, Riboux et Saint Cyr sur Mer, soit 17 449 habitants desservis selon les chiffres INSEE 2014.

La régie communautaire comprend 3 services :

Service	Moyens humains : Nombre d'agents	Moyens matériels : nombre de véhicules
Encombrants	19	10
Ordures ménagères et tri	24	8
Encadrement et administratif – Brigade de l'environnement	8	7

2 – La collecte des déchets provenant des ménages

2.1. Les différentes types de collecte

Les déchets ménagers et assimilés comprennent :

- Les déchets ordinaires produits par les ménages
- Les déchets provenant des activités de bureaux, des établissements artisanaux, commerciaux assimilés à des ordures ménagères
- Les produits du nettoyage des voies publiques, squares, parcs, cimetières et de leurs dépendances,
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères non contaminés en provenance des établissements de santé, casernes, maison de retraite et bâtiments publics.
- Les produits recyclables propres et secs : les emballages ménagers (EM), les Journaux, Revues, Magazines (JRM), les plastiques.

Sur la commune de La Cadière d'Azur, la collecte des ordures ménagères est soit effectuée au niveau de containers collectifs, soit en porte à porte.

Les zones de collecte collective comprennent 1 ou 2 bacs d'un volume de 750 litres chacun.

Les habitations collectées en porte à porte sont dotées de bancs roulants de 80 litres à 1000 litres afin de déposer les déchets ménagers.

Un code couleur pour la cuve et le couvercle du bac permet de reconnaître à quel flux il appartient.

- Couvercle vert et cuve grise : ordures ménagères
- Couvercle jaune et cuve grise claire : tri sélectif pour le papier – carton
- Couvercle gris et cuve grise claire : tri sélectif pour les plastiques

Sur la commune de La Cadière d'Azur, 1778 bacs de collecte en porte à porte ont été distribués.

Type de collecte	Fréquence de la collecte (C 7 signifie 7 jours de collecte dans la semaine / C 3 signifie 3 jours de collecte dans la semaine...)	Quartiers concernés (liste non exhaustive)
Collective centre ville	C 7	Centre du village
Collective à l'extérieur du village	C 3	Les zones agricoles Les zones d'habitat diffus
Collective pour les campings	C 7 en période estivale (15 juin au 15 septembre) C 3 en période d'hiver	Camping La Malissonne Camping Ste Thérèse
Porte à porte	C3 pour les ordures ménagères (lundi, mercredi et vendredi) C 1 pour le tri (le mardi) C ½ pour le plastique C ½ pour le papier / carton	Le Landenet Saint Marc Le Pas d'Antuni Avenue du 11 novembre Avenue du 8 Mai Avenue des Oliviers Avenue des Cerisiers Le Puits des Oliviers Le Baou

		Les Bastides de Saint Marc Le chemin de la Cambuse Avenue Pichou Espanet Avenue de la Libération en partie Avenue des Baumes jusqu'au cimetière
--	--	---

2.2. Les points d'apport volontaire

Par ailleurs, la communauté d'agglomération est dotée de points d'apports volontaires situés aux quartiers suivants :

- La Malisonne
- Chemin des Baumes
- Route de St Côme
- Chemin de l'Argile
- Chemin de Fontanieu
- Chemin de Cuges
- Chemin de Lougne
- Chemin des Vaussiers

A l'exception de celui de Fontanieu, les points de regroupements existants sont enterrés.

Au total, la commune est dotée de 31 colonnes réparties de la manière suivante :

- 10 colonnes de verre
- 8 colonnes de plastique
- 8 colonnes de papier carton
- 5 colonnes d'ordures ménagères

La collecte des piles, ampoules et vêtements s'effectue uniquement en déchetteries.

2.3. Les encombrants

La collecte des encombrants est effectuée le mercredi sur la commune de La Cadière d'Azur.

Année	Nombre de points de collecte chez les administrés	Nombre de dépôts sauvages
2013	369	603
2014	385	596

2.4. Les composteurs

La Communauté d'Agglomération met à disposition des administrés des composteurs afin de réduire la quantité des déchets ménagers. Sur la commune de La Cadière d'Azur, 165 composteurs ont été distribués.

3. Les tonnages collectés

a) Les ordures ménagères

Mois	Année	2013	2014	2015	2016
Janvier		173.80	199.20	375.42	
Février		144.90	212.72	222.94	
Mars		176.86	263.76	268.12	
Avril		192.22	213.38	280.16	
Mai		239.38	266.24	305.12	
Juin		189.18	275.48	287.82	
Juillet		357.28	352.76	383.78	
Août		417.80	517.74	424.46	
Septembre		302.78	270.60	269.26	
Octobre		211.18	329.22	243.36	
Novembre		259.20	347.40	203.10	
Décembre		282.88	377.70	284.16	
Total		2947.46	3626.20	3547.70	

En 2015, ce sont 3547 tonnes qui sont collectées sur la commune, soit

b) Les PAV

Au niveau de la collecte sélective effectués par le SITTOMAT au niveau des PAV, les statistiques sont les suivantes :

Année	Tonnage	Papier carton	Verre	Plastique
2014		133.72	166.55	29.03
2015		135.03	168.71	29.46
2016				

Les déchets collectés au niveau des PAV représentent en 2015, 61.87 kg/hab/an.

4 - Le réseau des déchetteries

La communauté d'agglomération dispose de 5 déchetteries sur son territoire :

- Saint Cyr sur Mer Chemin du Valladou 3 agents
- Le Beausset RN 8 – Quartier du Pas de Pouyen 2 agents
- Signes Les Ferrages 1 agent
- Bandol Ancien chemin du Beausset – Le Castellet 2 agents
- Sanary Chemin de Pépiole 2 agents

C'est l'entreprise de réinsertion Kroc'Can qui est mandatée pour gérer le haut du quai.

Les enlèvements des déchets sont effectués par la société BRONZO.
Le traitement des déchets est effectué par le SITTOMAT.

Les fréquentations par le public sont les suivantes . Les déchetteries de Saint Cyr et de Sanary connaissent les plus fortes fréquentations.

Fréquentation 2014

Site de la déchetterie	Fréquentation annuelle 2014 (nombre d'entrées)
Saint Cyr / Mer	48 049
Bandol	26 059
Signes	8 157
Le Beausset	37 769
Sanary/Mer	49 224

Les cinq déchetteries sont ouvertes du lundi au samedi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Le dimanche de 8 heures à 12 heures.

Leur accès est gratuit sur présentation d'une carte. Le volume apporté est limité à 1m³ pour les particuliers et 2 m³ pour les professionnels. Ces derniers doivent justifier du lieu de leur chantier.

Les déchetteries accueillent les déchets suivants :

- Déchets verts
- Gravats
- Monstres incinérables
- Bois
- Plastiques
- Pneus
- Ferraille
- Verre
- Plâtre
- Papier – carton
- Huiles de vidange
- Huiles de friture
- Déchets de voirie
- Bouteille de gaz
- Cartouches d'encre
- Boîtes alu
- Piles
- Batteries
- Vêtements
- DEEE
- Déchets Ménagers Spéciaux